



PRÉPARER SON ENTRETIEN DE RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT AVEC LA PMI

AMRPMI - 14 heures



Objectif de formation :

À l'issue de la formation, la.le stagiaire sera en mesure de préparer son entretien de renouvellement d'agrément, en adoptant une posture professionnelle appropriée et en communiquant autour des outils utilisés.

(Pas de prérequis)

Savoirs :

- Les différents textes réglementaires encadrant le renouvellement de l'agrément
- Le contenu du dossier de renouvellement d'agrément
- Les différents profils des référents PMI et leurs rôles
- Le renouvellement de l'agrément : les différentes étapes et les critères d'évaluation
- L'objectif de l'entretien de renouvellement et son déroulement
- Les principes de base de la communication interpersonnelle
- Les différents outils éducatifs et pédagogiques, tels que le projet d'accueil ou le cahier de transmission
- L'avis du référent PMI et les étapes de validation
- Les causes principales de retrait et le rôle de la commission consultative paritaire départementale

Savoirs-faire :

- Préparer ses réponses aux questions principales et les formaliser à l'écrit
- Prévoir l'organisation matérielle durant le déroulement de l'entretien
- Adopter une posture appropriée en favorisant l'écoute et l'argumentation
- Valoriser son métier et se positionner en tant que professionnel en utilisant notamment un vocabulaire précis et adapté à son interlocuteur
- Présenter et argumenter l'utilisation des différents outils dans ses pratiques professionnelles quotidiennes
- Construire une relation de confiance pérenne avec son référent PMI en formalisant ensemble des axes d'amélioration et en considérant le référent PMI comme une personne-ressource
- Développer une démarche de questionnement sur ses pratiques professionnelles, notamment en participant à des temps.

Savoir-être :

- Prendre du recul sur ses compétences
- Faire preuve de tact
- Faire preuve de réserve et de retenue
- Être à l'écoute



PRÉPARER SON ENTRETIEN DE RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT AVEC LA PMI

Depuis 2009, Kestumdis accompagne les familles et les professionnel·les de la petite enfance avec une approche unique centrée sur le respect du développement de l'enfant.

L'intervenante : Patricia Labrador, Assistante maternelle agréée, CAP Petite Enfance, formatrice certifiée depuis 5 ans, met son expérience de terrain au service des professionnel·les pour les aider à préparer leur entretien de renouvellement d'agrément avec la PMI et à valoriser leur pratique

Chaque formatrice intervient dans son domaine d'expertise et maîtrise pleinement les thématiques qu'elle anime grâce à son expérience de terrain, ses spécialisations et son parcours professionnel. Cette complémentarité permet de proposer des formations concrètes, actuelles et directement en lien avec les réalités du métier.



Patricia, formatrice

Nombre de stagiaires :

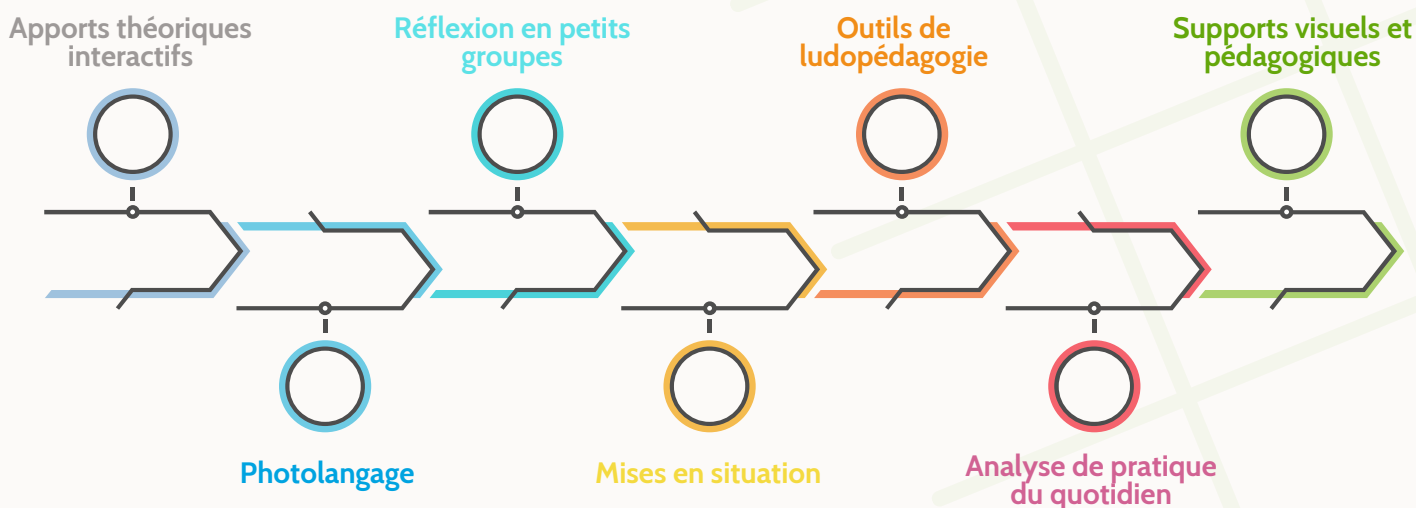
- sur site : entre 6 et 12
- à distance : entre 6 et 12

Intervention :

- sur site en Occitanie
- à distance sur toute la France

Moyens pédagogiques, techniques, organisationnels :

La formation s'appuie sur une pédagogie active et participative favorisant les échanges et l'expérimentation :



Chez Kestumdis, pas de cours magistral déconnecté de la réalité du terrain ; nous utilisons le jeu, les échanges et l'expérimentation pour favoriser un apprentissage vivant et concret.

Sur site, une salle adaptée permettant les temps de travail en groupe et les activités expérientielles sera nécessaire (avec si possible utilisation de l'extérieur)

En fin de parcours, une attestation nominative de formation est délivrée
et le passeport de formation rempli





PRÉPARER SON ENTRETIEN DE RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT AVEC LA PMI

Modalités d'évaluation :

- Recueil des attentes en début de formation
- Échanges et activités tout au long de la journée
- Auto-évaluation des acquis
- Questionnaire de satisfaction en fin de formation

Accessibilité, personne en situation d'handicap :

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap.
Les besoins spécifiques pourront être étudiés en amont afin d'adapter les modalités d'accueil et de participation.

58 heures de formation par année civile

- Formation prise en charge à 100%
- Formations accessibles pour les assistant.es maternel.les et auxiliaires parentales
- Avoir au moins un particulier employeur
- Avoir un agrément valide pour les assistant.es maternel.les

BASE DE RÉMUNÉRATION

Assistant.e maternel.le :

- Allocation de formation :
montant forfaitisé à 5,57 € de l'heure ou maintien du salaire si formation sur temps d'accueil
- Frais de vie : 0,40 € du km, 16 € le repas (formation sur site)

Salarié.e du Particulier / Employeur :

- Allocation de formation :
montant forfaitisé à 7,42 € de l'heure ou maintien du salaire si formation sur temps d'accueil
- Frais de vie : 0,40 € du km, 16 € le repas (formation sur site)

Versement indemnités :

2 mois à compter du dernier jour de formation par Iperia directement sur votre compte bancaire

**POUR EN SAVOIR PLUS
ET VOUS INSCRIRE**

**INFO@KESTUMDIS.FR
07 64 09 13 21**

